érudit
www.erudit.org

Article

« Langue et identité culturelle : points de vue des jeunes francophones du Manitoba »

Jean Lafontant

Francophonies d'Amérique, n° 14, 2002, p. 81-88.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: http://id.erudit.org/iderudit/1005185ar

DOI: 10.7202/1005185ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. *Érudit* offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Document téléchargé le 16 novembre 2015 06:49

LANGUE ET IDENTITÉ CULTURELLE : POINTS DE VUE DES JEUNES FRANCOPHONES DU MANITOBA[1]

Jean Lafontant
Collège universitaire de Saint-Boniface

Dans ce texte, j'exposerai quelques résultats d'un sondage effectué au printemps 1998 auprès des jeunes finissants des écoles de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), au sujet des diverses facettes de leur pratique langagière, des valeurs relatives qu'ils reconnaissent aux langues officielles ainsi que de leur sentiment d'appartenance culturelle. J'insisterai moins sur ce dernier point, l'ayant déjà exposé en détail à d'autres occasions (Lafontant, 2000 ; Lafontant et Martin, 2001).

Quand on examine le paysage identitaire canadien non pas *d'en haut*, à partir du discours des associations, des élites politiques et culturelles, mais *d'en bas*, à partir du discours des individus, dans le cadre de leur vie quotidienne, le portrait n'est pas aussi net, voire : il n'est pas nécessairement le même.

Quelques balises méthodologiques

La population de notre sondage (N=217, échantillonnage aléatoire, stratifié selon le poids démographique des écoles secondaires de la DSFM) était constituée des finissants du cycle secondaire des écoles de la DSFM. Il s'agissait donc, comme on dit, des jeunes « ayant droit » à la fréquentation des écoles françaises, selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et l'interprétation locale qu'on fait de cet article. Certes, les parents de tous les ayants droit ne sont pas nécessairement, tous les *deux*, de langue maternelle française. Dans le sondage, nous avons trouvé que le cas où les deux parents sont de langue maternelle française concernait seulement 72,4 % des interrogés. Dans l'analyse qui suit, et à moins de spécification contraire, les données de sondage se rapportent aux 157 jeunes (sur les 217 de l'échantillon initial) dont les deux parents sont de langue maternelle française.

De plus, quelques données publiées ici feront référence à des entrevues semi-dirigées que nous avons réalisées avec 31 des 217 répondants au sondage (toutes caractéristiques confondues), choisis au hasard, et selon le même critère de stratification mentionné plus haut. Ces entrevues visaient à recueillir les points de vue des jeunes, sur les mêmes thèmes que ceux du sondage : pratiques langagières, affiliation culturelle (le cas échéant), de manière plus explicite et détaillée que dans des réponses à choix fermés.

Problématique

Les jeunes Manitobains de langue parentale française ressemblent à s'y méprendre à leurs pairs de langue anglaise[2], excepté qu'ils possèdent les deux langues officielles. Partant de cette prémisse la question qui se pose est la suivante : dans quel contexte sont-ils motivés à arborer en public non pas cette *différence* (puisque il n'y a pas véritablement d'*altérité* identitaire par rapports aux pairs anglophones), mais plutôt cet *avantage de performance* (la capacité de communiquer dans les deux langues officielles) qui est le leur ?

La réponse à cette question suppose clarifiées et démontrées les hypothèses suivantes :

1) Les jeunes Manitobains de langue française sont bilingues en cela qu'ils utilisent l'une et l'autre langue dans leurs communications en général, voire au sein de leur famille immédiate.

2) La langue française est perçue comme un héritage familial, un avantage de départ. Cependant, cet avantage est de l'ordre de la performance. En d'autres termes, on peut l'acquérir (même si on n'en a pas hérité), mais on peut également la perdre ou l'améliorer.

3) La langue française, tout comme les autres langues, ne porte pas en elle des valeurs culturelles intrinsèques. Elle est un outil de communication, en devenir.

Discussion

Dans ce qui suit, je vais essayer de résumer les pratiques et points de vue des répondants à notre enquête et montrer en quoi ils appuient ces trois hypothèses.

Hypothèse 1 : les pratiques bilingues des jeunes francophones

L'usage de l'anglais est fréquent au sein des familles des adolescents francophones que nous avons interrogés. Ceux-ci rapportent même que leurs parents ont tendance davantage aujourd'hui qu'autrefois à s'adresser à eux en anglais. Entre l'enfance et la fin de l'adolescence, le transfert linguistique vers l'anglais est en moyenne de 26,5 %, lorsque la communication est entamée par le parent.

Les adolescents s'adressent moins souvent à leur mère en français (54,8 % des adolescents le font) que celle-ci ne le fait elle-même en s'adressant à eux (67,5 %). Le même phénomène, mais de moindre ampleur, se note aussi dans la communication avec le père (respectivement 53,5 % et 61,1 %). Ces observations laissent penser que le recours décroissant au français dans la communication entre la mère et l'adolescent vient peut-être de ce que celui-ci s'adresse souvent à sa mère en anglais. L'*initiative* apparente de la mère fran-

cophone de s'adresser à son jeune en anglais ne serait dans ce cas qu'un effet, une réponse, à la position adoptée par le jeune lui-même.

De plus, on constate une légère mais constante différence dans la langue de communication entre le père et le jeune, l'anglais étant plus fréquemment employé que dans les communications avec la mère. Bernard (1991, p. 68) avait également noté ce phénomène. Serait-ce parce que la mère est davantage perçue – et peut-être se perçoit elle-même – comme témoin de la tradition, de l'intimité de la « langue maternelle » comme on dit, alors que la figure du père serait davantage associée à la sphère publique ?

En résumé, chez les jeunes dont les deux parents sont de langue maternelle française, il existe un problème de transfert linguistique vers l'anglais (Bernard, 1991 ; Castonguay, 1993), dans les années qui vont de l'enfance à la fin de l'adolescence. Ce transfert est sensible même dans les communications intrafamiliales.

Cependant, lorsque l'on introduit dans l'analyse deux variables supplémentaires pour caractériser la situation professionnelle des parents – leur niveau professionnel (col blanc / col bleu) et la nécessité ou non d'utiliser le français dans leur profession –, on se rend compte que le groupe spécifique des parents *cols blancs travaillant en français* a une tendance marquée non seulement à s'adresser en français aux jeunes pendant l'enfance (à 100 %, disent les répondants), mais également de continuer à le faire pendant l'adolescence : 95,6 % dans le cas des mères et 91,3 % dans celui des pères. Or la situation est très différente chez les *cols bleus travaillant en français* : alors qu'ils interagissent en français avec leur jeune pendant l'enfance presque autant que les parents *cols blancs travaillant en français*, cette pratique chute radicalement à l'adolescence : une chute de 42 % (de 91,7 % à 50 %) dans le cas de la communication mère-enfant et de 25 % (de 83,3 % à 58,4 %) dans le cas des pères.

Dans les familles où les deux parents sont de langue maternelle française, occupe des emplois de col blanc pour lesquels le français n'est pas requis, le comportement linguistique est le suivant : dans la communication mère-enfant, le transfert linguistique vers l'anglais est de 24,2 % (98,4 % – 74,2 %), et de 27,1 % pour les pères (91,9 % – 63,5 %).

Par ailleurs, 51 % des jeunes dont les deux parents sont de langue maternelle française (toutes professions confondues) se disent plus à l'aise en français qu'en anglais. Ils reconnaissent toutefois maîtriser également les deux langues, sur le plan de la compréhension et de la lecture. Pour ce qui est de l'oral, 80,9 % disent « parfaitement ou très bien » parler l'anglais, pourcentage qui tombe à 69,5 % quand il s'agit du français. Enfin, la plupart préfèrent l'anglais comme médium de communication, autant dans les situations intimes (par exemple, exprimer des sentiments amoureux) que dans des situations pragmatiques (par exemple lire un mode d'emploi)[3]. Ces choix correspondent aux attentes qu'ils croient percevoir de leurs concitoyens de la province : 69 % sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle « être francophone au Manitoba, ça veut dire être bilingue ».

Ici encore, quand on introduit dans l'analyse deux variables supplémentaires pour caractériser la situation professionnelle des parents – soit leur niveau professionnel (selon la dichotomie *col blanc / col bleu*) et la nécessité ou non d'utiliser le français dans l'exercice de leur profession –, on note que la tendance à préférer l'usage du français est considérablement plus élevée chez les jeunes dont les deux parents sont des *cols blancs travaillant en français*. Du reste, la variable langue de travail des parents, plus que celle de leur niveau professionnel, exerce un net effet sur la préférence d'usage du français par leur jeune. Cependant, le niveau professionnel du *père* (indépendamment de sa langue de travail) semble aussi exercer un effet spécifique.

Bref, dans leurs communications avec leurs amis, intimes ou occasionnels, ainsi qu'avec leurs parents, une très forte proportion des jeunes font usage des deux langues officielles. À peine 20 % affirment ne s'adresser à leurs parents qu'*en français seulement*. Ce qui est en cause ici, ce n'est pas simplement l'aisance dans le passage d'une langue à l'autre. Souvent, dans une même phrase, le français et l'anglais se mêlent, comme en fait foi le corpus des entrevues. Certes, les jeunes *conçoivent* qu'il s'agit de deux systèmes linguistiques indépendants, mais dans la *pratique*, ils y portent peu attention. Des expressions, des mots, des traits morphosyntaxiques de l'une (généralement l'anglais) sont insérés dans l'autre (généralement le français), ce qui finit par donner un véritable créole[4] en l'espèce : un franglais. Ces pratiques dépassent peut-être la distinction, par ailleurs utile, entre le bilinguisme additif et soustractif. En effet, certains poètes et romanciers franco-manitobains, quoique maîtrisant fort bien les deux langues, font un usage volontaire de ce mélange comme moyen privilégié d'expression.

Hypothèse 2 : la langue française, héritage familial, sans doute, mais également héritage public – accessible, répudiable et transmissible par tous

Dans les entrevues, nous avons demandé aux jeunes, entre autres questions, d'évaluer l'importance relative que revêtaient pour eux les caractéristiques ethnolinguistiques dans le choix d'un partenaire amoureux occasionnel ou d'un conjoint.

1) Dans la mesure où il s'agit du choix d'un partenaire actuel, « occasionnel » (c'est-à-dire avec qui le mariage n'est pas nécessairement envisagé), 55 % des jeunes estiment que la langue de ce partenaire n'a pas d'importance ; 19 % estiment qu'au contraire elle en a, le reste se divisant dans l'entre-deux.

2) Cependant, dans la mesure où il s'agit d'une situation où le mariage serait envisagé, les résultats sont inversés. Les jeunes expliquent ce revirement parce qu'ils associent intellectuellement l'exogamie avec une des difficultés appréhendées de transmis-

sion de la langue française à leurs enfants. En effet, 77 % pensent qu'il est plus difficile de transmettre le français dans un foyer où l'un des deux parents n'est pas francophone.

Cela dit, tous les jeunes ne pensent pas qu'un conjoint anglophone rende *impossible* la transmission du français. Il n'existe pas une conviction absolue selon laquelle le mariage avec un non-francophone *empêcherait* cet objectif. De plus, il y a loin de la coupe aux lèvres : il n'est pas sûr que le critère de la langue vienne défaire le doux lien, au moment où surgira le désir de contacter mariage avec une personne dont on était tombé amoureux, croyait-on, « occasionnellement ». Entre la crainte des conséquences de l'exogamie sur les pratiques langagières et la conviction de leur droit absolu de se marier librement, par amour, les jeunes résolvent la contradiction éventuelle par l'affirmation que la transmission de la langue et des caractéristiques culturelles est après tout affaire de volonté personnelle. Pour se conforter dans cette croyance, certains interviewés évoquent parfois des exemples d'exogamie au sein de leur parenté personnelle. Ces exemples leur servent également d'argument contre une éventuelle demande familiale d'épouser une ou un francophone, sachant qu'ils peuvent toujours rétorquer que tel oncle ou telle cousine l'aurait déjà fait sans qu'on ne les marginalise.

Du reste, la socialisation aux normes de la modernité au sein même de leur génération, ainsi que l'idéologie libérale transmise par l'école, fondent la conviction des jeunes d'être seuls maîtres et responsables de leur vie professionnelle et sentimentale.

En entrevue, 30 jeunes sur 31 ont affirmé que, le cas échéant, leurs amis ne désapprouveraient aucunement un mariage exogame. Quant aux parents, les deux tiers trouveraient cela acceptable, ou du moins ne réagiraient pas négativement, tandis que le dernier tiers seraient un peu ou très déçus. Toutefois, selon les jeunes, les parents déçus (sauf un cas sur 31) ne s'aviseraient pas de les dissuader de leur projet ni même peut-être d'exprimer ouvertement leur désapprobation.

En situation minoritaire, l'exogamie n'est pas un phénomène étonnant. Dans une étude sur l'évolution de l'intégration de divers groupes ethniques à Toronto, Isajiw (1999, p. 171) montre que ce phénomène s'observe dans tous les groupes ethnoculturels, quoique à un rythme et à une ampleur variables, selon les groupes. Dans l'ensemble, 20 % des immigrants (soit les « arrivants », ceux de première génération) contractent mariage en dehors de leur groupe, alors que ces chiffres grimpent à 50 % à la deuxième génération et à 68 % à la troisième.

Hypothèse 3 : la maîtrise du français et de toute langue est un atout personnel

Dans l'entrevue, une question se formulait comme suit : « Au Manitoba, quand tu compares le coût (temps, énergie) de l'apprentissage d'une langue et les avantages personnels (pour les *jobs* surtout) que la connaissance des

langues peut apporter, dirais-tu que c'est payant ou pas payant d'être : *unilingue anglais ? unilingue français ? bilingue anglais-français ?* ».

La question visait donc à mesurer la perception des langues en tant qu'outils de communication dans la vie quotidienne. La question sollicitait même très clairement une évaluation de la *productivité* de l'apprentissage de diverses langues, au Manitoba. En d'autres termes, selon les jeunes répondants, les bénéfices de l'apprentissage du français, de l'anglais et éventuellement de langues supplémentaires justifient-ils la dépense en énergie et en argent qu'exige leur apprentissage ?

La très grande majorité des répondants se sont limités au cadre de la question, soit à la dimension *utilitaire* des langues, d'autant plus que celle-ci constitue généralement la pierre angulaire de leur conception propre. Cependant, quelques répondants ont choisi d'y ajouter une dimension identitaire, selon laquelle la connaissance des deux langues constitue un élément essentiel à l'appartenance canadienne, ou encore la connaissance du français soutient le sentiment d'être Canadien français ou Franco-Manitobain.

Les répondants conçoivent qu'au Manitoba, il est possible de vivre en anglais sans connaître le français, alors que l'inverse (parler français mais non l'anglais) limiterait considérablement les possibilités professionnelles et les rapports civils. De leur point de vue, la situation idéale est le bilinguisme anglais-français, bien que plusieurs aillent plus loin et proposent la connaissance individuelle d'autant de langues que possible.

L'anglais n'est pas perçu par les jeunes comme une langue apprise, dans le sens scolaire du mot : il leur est venu naturellement, comme le français, à force de l'entendre, dès le jeune âge. Le parler ne représente guère un obstacle à vaincre, des difficultés à maîtriser, comme cela pourrait l'être, par exemple, pour de jeunes Belges. L'anglais est une langue qui va de soi, familière à tous les Canadiens (hors Québec). Sa maîtrise n'est donc point perçue comme un sujet d'orgueil.

La véritable réalisation dont les jeunes francophones sont fiers et qui, de leur point de vue, les distinguent de leurs pairs unilingues anglophones, c'est le fait qu'ils possèdent *une langue de plus*. Cette dernière est celle de leur tradition familiale. Quelques interviewés soulignent cette particularité identitaire. Cependant, la très grande majorité des jeunes qui ont répondu au sondage mettent plutôt l'accent sur son caractère non pas tant de *nécessité* (54 % ne croient pas qu'il soit nécessaire de bien connaître le français pour réussir dans la vie) que *d'atout supplémentaire*, compte tenu qu'il s'agit d'une des deux langues officielles du Canada, et donc des bénéfices que cet atout est susceptible de leur offrir dans le marché de l'emploi et dans les communications internationales. Certains explicitent même le genre d'avantage que leur apporte le français par analogie à ce que représente la langue espagnole, aux États-Unis. Bref, ce par rapport à quoi ils mesurent leur supériorité, ce n'est pas la maîtrise parfaite de leur langue parentale, mais la connaissance de deux langues et éventuellement d'une troisième voire d'une quatrième (l'espagnol, l'allemand et le chinois sont des exemples parfois proposés par les interviewés).

En ce qui concerne la perception des jeunes quant au statut de prestige du français et de l'anglais au Canada, il se dégage une impression de neutralité face aux débats (justifiés ou non) des mérites respectifs du français et l'anglais. Les répondants au sondage sont *en désaccord* avec l'idée qu'il est plus naturel de parler l'anglais plutôt que le français et que ce dernier serait une langue de pratique familiale tandis que l'anglais s'affirmerait en tant que langue publique. Mais ils sont également – et massivement (à 90 %) – en désaccord avec l'idée qu'« avoir deux langues officielles représente une source de problèmes » et qu'« en public, c'est plus *cool* de parler français ». Enfin, 63,3 % sont d'accord avec l'idée que « les francophones sont une minorité comme les autres », tandis qu'il sont très partagés et sans conviction tranchée au sujet de l'affirmation suivante « les anglophones se considèrent supérieurs aux francophones hors Québec ».

Parce que leur position ressemble à celle du « bilinguisme officiel » mis en place par le gouvernement fédéral depuis 1969, on a qualifié ces jeunes d'« enfants de Trudeau ». Il me semble que cette qualification est aujourd'hui insuffisante : c'est d'« enfants du monde » qu'il faudrait plutôt parler. En effet, bien qu'ils ne le formulent pas en ces termes, il ne semble pas qu'il y ait pour ces jeunes une telle chose qu'une *hiérarchie* linguistique de droit, mais seulement un *marché* des langues. Cette conception libertaire, apparemment indifférente au prestige politique des langues, leur vient peut-être, entre autres influences, de l'idéologie du multiculturalisme, proclamée par les institutions fédérales. Or l'école est l'un des appareils les plus sollicités dans la diffusion de l'idéologie officielle canadienne de « l'égalité dans la diversité ».

Conclusion

Je viens de proposer l'idée que les jeunes interviewés projetaient une apparente indifférence au prestige politique des langues. En guise de conclusion, je vais expliciter et résumer ce que je crois être leur position.

Les jeunes sont conscients que la minorité de langue officielle à laquelle ils appartiennent n'est pas une minorité ethnique comme les autres. Dans leur famille, mais surtout à l'école, ils apprennent les tenants et aboutissants de leur statut national officiel. Or l'école, tout en faisant la promotion de l'idéologie de l'appartenance à un groupe historique, diffuse en même temps une autre idéologie officielle : celle de l'égalité dans la diversité, sans compter les autres valeurs et normes de la modernité, voire de la postmodernité : l'individualisme, le libre choix, la réussite par l'effort individuel, la permanence du changement, le bricolage identitaire.

La réconciliation de ces deux idéologies (celle de la préséance et celle de l'égalité) s'opère dans l'esprit des jeunes en transformant un – sinon *le* – trait de leur héritage historique en marchandise, une marchandise accessible à tous, mais dont il sont fiers d'être les bénéficiaires pour ainsi dire *choisis*.

Cette position – objectivement astucieuse – comporte des avantages supplémentaires. Elle garde tous les horizons ouverts aux désirs et aux actions

des jeunes francophones, et elle réduit au minimum les risques de ressentiment et d'envie de la part de leurs pairs anglophones, en particulier dans les communautés rurales relativement isolées où les francophones sont très minoritaires et donc où la bonne entente et l'intégration sont nécessaires aux rapports quotidiens.

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD, Roger (1991), « Un avenir incertain. Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français », *Vision d'avenir*, livre III, Commission nationale d'étude sur l'assimilation, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français inc.

BRASSEUR, Patrice (dir.) (1988), *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation*, Actes du colloque « Français d'Amérique du Nord en situation minoritaire » (Université d'Avignon, 8-11 octobre 1996), Avignon, Centre d'études canadiennes, Université d'Avignon.

CASTONGUAY, Charles (1993), « Le déclin des populations francophones de l'Ouest canadien », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 5, nº 2 (automne), p. 147-153.

ISAJIW, Wsevolod, W. (1999), *Understanding Diversity : Ethnicity and Race in the Canadian Context*, Toronto, Thompson Educational Publishing.

LAFONTANT, Jean (2000), « Les "Je", dans la chambre aux miroirs », *Francophonies d'Amérique*, nº 10, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 53-68.

LAFONTANT, Jean et Thibault MARTIN (2000), « L'amour de la langue et les langues de l'amour », *Recherches sociographiques*, vol. 41, nº 3, p. 479-507.

POIRIER, Claude (dir.) (1994), *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, avec la collaboration de Aurélien BOIVIN, Cécyle TRÉPANIER et Claude VERREAULT, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

NOTES

1. Cette communication est la version remaniée, avec ajouts, d'une communication livrée le 23 mars 2000 dans le cadre du colloque *Relations entre anglophones et francophones du Canada : passé, présent et avenir. Un point de vue anglophone et francophone.* Organisé conjointement par l'Institut de recherche en politique publique et par l'Association d'études canadiennes, ce colloque a eu lieu à Saint John's College, University of Manitoba.

2. Socialisation culturelle semblable, traits phénotypiques « européens ». Je laisse ici de coté le phénomène croissant, mais encore statistiquement marginal, des francophones vivant actuellement au sein des « communautés » françaises hors-Québec, mais qui peuvent être de culture sensiblement différente de celle des francophones de souche plus ancienne et marqués de traits phénotypiques différents de ceux de l'Européen blanc.

3. Le pourcentage des jeunes qui préfèrent l'usage de l'anglais est de : 60,6 % dans l'expression de sentiments amoureux ; 59 % dans la discussion de problème personnel ; 55 % dans l'action de communiquer une directive à quelqu'un ; 84,7 % dans la lecture d'un mode d'emploi.

4. Pour discussion, voir, entre autres Brasseur (1998) et Poirier (1994).